

Charte ADMINISTRATEURS

SEO CAMP

Date	09/10/2020
------	------------

Votée par CA le	03/02/2021
-----------------	------------

Association SEO Camp (Loi de 1901)

10 rue de Penthièvre, 75008 Paris

contact@seo-camp.org

www.seo-camp.org

**SEO
CAMP**
L'ASSOCIATION DU
RÉFÉRENCIEMENT

Pour rappel, les missions du SEO CAMP sont les suivantes :

- améliorer et valoriser la connaissance du référencement et des disciplines liées au "search engine optimization" et "search engine marketing" dans le monde de l'entreprise, au sein du système éducatif comme au sein du grand public,
- mettre en oeuvre toutes actions, mesures ou dispositions tendant à développer l'honorabilité et le rayonnement des dites disciplines, ainsi que la promotion de leur image et de leur réputation face au public
- représenter et de défendre les intérêts de ces disciplines auprès des institutions et des moteurs de recherche
- favoriser les rencontres, l'entraide et le partage entre ses membres

Rôle de l'administrateur :

- Participer aux réunions du conseil d'administration ;
- Être impliqué dans l'association de manière active + éventuellement dans un groupe de travail ;
- Aider à améliorer et valoriser le SEM ;
- Favoriser les rencontres, l'entraide et le partage entre les membres de la communauté ;
- Développer l'honorabilité ;
- Faire preuve de bienveillance vis à vis des autres ;

Un administrateur pourra être considéré comme démissionnaire s'il ne remplit pas son rôle d'administrateur, en particulier :

- si, sans excuse valable, il n'assiste pas à deux réunions consécutives ;
- s'il ne renouvelle pas son adhésion, après une relance par mail ;
- s'il ne donne pas de réponse, sous un mois, à au moins deux mails adressés personnellement à l'administrateur à son adresse @seo-camp.org et dont la réponse est nécessaire pour le bon déroulement de l'association ou de ses actions ;
- s'il ne participe à aucun groupe de travail ou aucune tâche administrative ou d'organisation ;
- si par son comportement ou ses paroles il donne une mauvaise image de l'association dont le rôle est de fédérer et non de diviser ;
- s'il effectue une action illégale notamment liée à l'aspect financier ;
- s'il effectue une action non éthique au détriment de l'asso ;

Conflit d'intérêt

Un « conflit d'intérêts » est une situation dans laquelle une personne a un lien d'intérêt privé ou personnel suffisant pour influencer l'exercice objectif de ses fonctions officielles en tant qu'administrateur du SEO Camp. Dans certains cas, il s'agit d'une situation susceptible de présenter un risque d'interférence entre l'intérêt personnel/privé d'un administrateur et les intérêts de l'association ; dans ce cas, l'obligation de loyauté de l'administrateur pourrait ne plus être respectée.

Quelques règles à suivre et à respecter :

- Les administrateurs reconnaissent que les informations portées à leur connaissance dans l'exercice de leur activité relative au SEO Campus revêtent un caractère confidentiel et s'engagent à ne pas les divulguer à des tiers tant que ces informations n'ont pas fait l'objet d'une diffusion par l'association elle-même.
- En cas de liens d'intérêt, l'administrateur Camp devra en avertir, à minima, le bureau du SEO Camp de la nature de ce lien d'intérêt. Tout lien d'intérêt ne constitue pas un conflit d'intérêt. En effet, il reviendra au bureau (par un débat suivi d'un vote) de décider d'impliquer ou de ne pas impliquer l'administrateur dans la discussion ou la décision étant à l'origine du potentiel conflit d'intérêt.
- Un administrateur peut décider, de sa propre initiative, de ne pas participer à un débat ou à un vote s'il juge que son lien d'intérêt pourrait nuire à sa décision.
- Même si ce dernier n'est pas déclaré, le bureau du SEO Camp peut décider (après un débat et un vote) qu'un administrateur ne puisse pas participer à un débat ou à un vote s'il existe un doute important quant à son objectivité étant donné son lien d'intérêt.
- Un lien d'intérêt peut avoir des natures très diverses. Il peut être autant d'ordre humain, financier, professionnel.
- En cas de non-respect de cette charte, le bureau ou les administrateurs du SEO Camp, après avoir effectué 1 rappel à la personne incriminée, pourrait décider de l'exclure.